



COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 22/02/2024

Numéro	Objet	Décision
11-2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
12-2024	Approbation du compte-rendu de la séance du 25/01/2024	Approuvée
13-2024	Modification du temps de travail d'un emploi	Approuvée
14-2024	Rectification du périmètre du lot de chasse	Approuvée
15-2024	Motion - Demande de reclassement du centre de secours de Soultz-Sous-Forêts	Approuvée
16-2024	Association Gym pour Tous - Convention de mise à disposition d'une salle à l'école élémentaire	Approuvée
17-2024	Paroisse - Convention de mise à disposition d'une salle à l'école élémentaire	Approuvée
18-2024	Possibilité d'exonérer la taxe foncière des propriétés bâties pour les logements neufs satisfaisants à certains critères de performance énergétique et environnementale	Non approuvée

Publication électronique sur le site internet de la commune en date du 28/02/2024

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie

M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier

Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 11-2024

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme BASTIAN Cathie pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

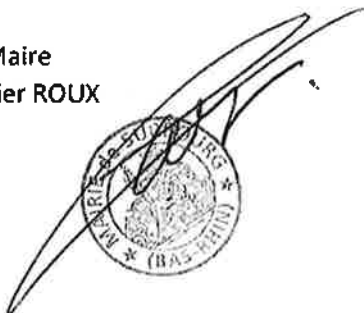
Délibération n° 12-2024

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SURBOURG' and 'BAS-RHIN' around a central emblem.

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Bastian', written over a faint circular stamp.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 13-2024

Objet : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'accueil de l'agence postale et de la mairie est actuellement occupé par un agent à temps non complet à raison de 22,5/35ème.

Pour les besoins du service et en accord avec l'agent, il propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service à 31/35ème.

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 20/02/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer à compter du 01/03/2024 le poste d'adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet, de 22,50 heures hebdomadaires,

- **DECIDE** de créer, à compter de cette même date, un poste d'adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet de 31 heures hebdomadaires,

- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX




La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 14-2024

Objet : **RECTIFICATION DU PERIMETRE DU LOT DE CHASSE**

Le Maire rappelle que le périmètre du lot de chasse a été approuvé par le conseil municipal en date du 26/10/2023.

Ce périmètre avait été défini conformément à la proposition de l'ATIP, agence à laquelle la mission avait été confiée.

L'ONF a signalé qu'une parcelle de la forêt domaniale de l'ONF avait été intégrée par erreur dans le lot de chasse communale et demande la rectification du périmètre :

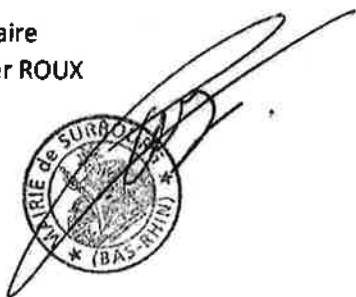
	Décision au 26/10/2023		Après rectification	
	Nb de parcelles	Surface (Ha)	Nb de parcelles	Surface (Ha)
LOT 1	1730	864,2	1729	862,39
Chasse réservée privée	1	13,95	1	13,95
Enclave ONF	8	6,11	8	6,11
Forêt domaniale ONF			1	1,82

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- **ACTE** la rectification de contenance du périmètre de chasse comme mentionnée ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant au contrat de location pour rectifier la surface chassable
- **NOTE** que le loyer de chasse ne peut être réduit en proportion pour défaut de mesure du territoire loué si la différence entre la superficie annoncée en début de bail et la superficie réelle chassable n'excède pas 5%, ce qui est le cas. (Cf - cahier des charges type communal - Article 3 - 3- Erreur de contenance)

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Bastian", written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of the secretary.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 15-2024

Objet : MOTION - DEMANDE DE RECLASSEMENT DU CENTRE DE SECOURS DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Le conseil municipal de Surbourg, particulièrement surpris de la décision du SIS67 visant à déclasser le centre de secours situé sur la commune Sultz-sous-Forêts, souhaite marquer son incompréhension et sa totale opposition à cette mesure.

- CONSIDÉRANT les effectifs du Centre de secours (130 hommes et femmes), leurs compétences et formations, le nombre d'interventions réalisées par an (1145/an), le taux de non-réponse presque nul,

- CONSIDÉRANT qu'une augmentation de contribution pour l'année 2024 avec un service rendu réduit est incohérent et inacceptable,

- CONSIDÉRANT que tous les concitoyens du territoire ont droit au même niveau de service et tout particulièrement des Services de Secours et d'Incendie alors que ce déclassement dégrade les possibilités d'intervention des sapeurs-pompiers, rallonge les temps d'intervention ce qui augmente les risques encourus par les administrés du territoire nécessitant le soutien des pompiers,

- **CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil d'Administration du SIS67 de valider cette mesure malgré les remarques effectuées par Monsieur Christophe Schimpf, Maire de Soultz-sous-Forêts, membre du conseil d'administration du SIS67, lors de la séance en date du 19/12/2023,

- **CONSIDÉRANT** que la commune de Soultz-sous-Forêts a fourni, depuis sa création, et constamment, des efforts financiers conséquents pour permettre à ce centre de secours de jouer pleinement son rôle pour assurer la sécurité de la population du secteur, avec un large rayon d'action,

- **CONSIDÉRANT** que ce déclassement conduira à une désaffectation des sapeurs-pompiers volontaires alors que la volonté du SIS67 est de promouvoir et développer le nombre de SPV,

- **CONSIDÉRANT** que la garde alternée 4/6 entre les centres de secours de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts maintenue à 6 pour Wissembourg et réduite à 3 pour Soultz-sous-Forêts ne correspond pas au champ d'action de Soultz-sous-Forêts qui est réparti sur 360° et possède les forces vives en mesure d'assurer une garde à 6,

- **CONSIDÉRANT** qu'une partie du matériel du centre de secours ne pourra plus être utilisée notamment certains véhicules roulants dans le cadre des gardes à 3,

Le conseil municipal de Surbourg, à l'unanimité des voix :

- **DEMANDE** le reclassement du centre de secours Soultz-sous-Forêts en catégorie 2,

- **DEMANDE** la réaffectation du pompier professionnel dont le poste a été supprimé au 01/01/2024,

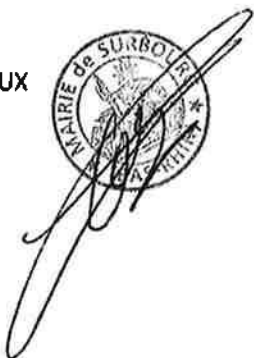
- **DEMANDE** à ce que la garde soit rehaussée à 6 personnes,

- **REFUSE** que le service de secours soit dégradé par rapport à la situation antérieure au 1er janvier 2024 quant au nombre de personnes de garde,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre pour information cette motion à M. le président du SIS67, Mme la Préfète du Bas-Rhin, Mme la députée vice-présidente du SIS67 et à l'ensemble des maires du périmètre desservi par le centre de secours

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 15 + 3 procurations

Délibération n° 016-2024

Objet : ASSOCIATION GYM POUR TOUS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire informe que l'association Gym pour Tous, association locale de Surbourg a un droit d'usage pour l'occupation d'une salle située au premier étage de l'école élémentaire de Surbourg, sise rue des écoles, salle dite « salle de sports », ainsi que les toilettes attenantes.

Une convention bipartite a été signée en date du 13 juillet 2019 entre la commune et l'association.

La convention étant arrivée à échéance, le maire propose de la renouveler et de signer une convention tripartite entre l'association, la directrice de l'école élémentaire et la commune.

Il propose de maintenir le prix de location à 250 € payables en une fois sur facture de la commune. Le règlement se fera avant la fin du mois de juin, la saison sportive s'étendant du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.

La commune se réserve un droit de priorité pour ces locaux au cas où exceptionnellement un évènement municipal nécessiterait la réquisition de l'école élémentaire le jour ou les jours d'occupation des locaux par le club.

La journée d'occupation du local sera le lundi de 19h45 à 21h00.

Cette convention annule et remplace la convention bipartite entre l'association Gym pour Tous et la commune de Surbourg.

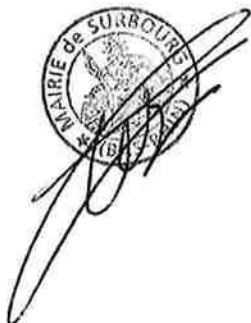
Mme Nadia OESTERLE, membre de l'association ne participera pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

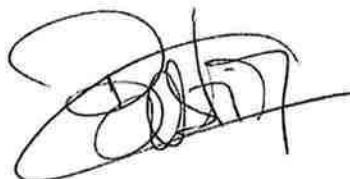
- **D'APPROUVER** la mise à disposition de la salle située au premier étage de l'école élémentaire de Surbourg, sise rue des écoles, salle dite « salle de sports », ainsi que les toilettes attenantes à l'association Gym pour Tous pour ses activités sportives aux conditions mentionnées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de mise à disposition et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX

The image shows the official seal of the Mayor of Surbourg, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SURBOURG' and '1870'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cathie Bastian', written in a cursive style.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 017-2024

Objet : PAROISSE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire informe que Monsieur le Curé souhaite organiser le catéchisme dans la salle « Bégaar » située au rez-de-chaussée de l'école élémentaire de Surbourg, sise rue des écoles.

Le maire propose de signer une convention tripartite entre la paroisse représentée par Monsieur le Curé, la directrice de l'école élémentaire et la commune.

Il propose de la louer à titre gratuit.

La commune se réserve un droit de priorité pour ces locaux au cas où exceptionnellement un évènement municipal nécessiterait la réquisition de l'école élémentaire le jour ou les jours d'occupation des locaux par le club.

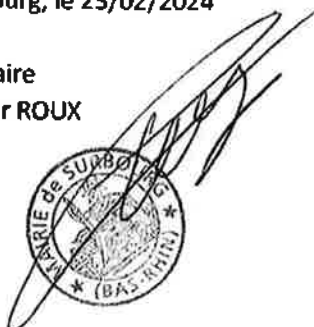
La journée d'occupation du local cité ci-dessus sera le samedi tous les quinze jours, et plus précisément le 2^{ème} et le 4^{ème} samedi de 9h00 à 12h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de la salle Bégaar située au rez-de-chaussée de l'école élémentaire de Surbourg, sise rue des écoles à Monsieur le Curé aux conditions mentionnées ci-dessus
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de mise à disposition et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX

A circular official stamp of the Municipality of Surbourg is visible. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE SURBOURG" at the top and "(BAS-RHIN)" at the bottom, separated by two small stars. The center of the stamp features a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Bastian", is written over the text of the secretary's name.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Séance du 22 février 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie.

Absents excusés :

Mme SCHMITZ Nathalie donne procuration à Mme ROTH Valérie
M. SCHEIBEL Gérard donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

Secrétaire de séance : Cathie BASTIAN

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

Délibération n° 018-2024

Objet : POSSIBILITE D'EXONERER LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES POUR LES LOGEMENTS NEUFS SATISFAISANTS A CERTAINS CRITERES DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Maire informe l'assemblée que la loi de finances pour 2024 prévoit la possibilité d'instaurer une exonération de la taxe foncière des propriétés bâties pour les logements neufs satisfaisants à certains critères de performance énergétique et environnementale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas instaurer d'exonération sur la taxe foncière des propriétés bâties pour les logements neufs satisfaisants à certains critères de performance énergétique et environnementale.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/02/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

